

Communiqué

Info Accès

Volume 24, numéro 14

23 mars 2017

SOMMAIRE

- Tournée des collègues : près de 200 cadres déjà rencontrés
- Dossier rémunération : à quand nos ajustements salariaux?
- Changements au RRPE : outil de calcul en préparation
- Avenir du Régime d'assurance des retraités : suivi du sondage
- Information importante sur la couverture des médicaments REMICADE^{mc} et INFLECTRA^{mc}

TOURNÉE DES COLLÈGES :

Près de 200 cadres déjà rencontrés

une
association
à **mon** image

Notre président-directeur général, Charles Simard, a déjà bien amorcé sa tournée des collègues. En effet, les gestionnaires de près d'une quinzaine de cégeps ont été visités jusqu'à maintenant. Des rendez-vous toujours fort intéressants. Et pour les autres, cela ne saurait tarder.

En effet, comme nous vous l'annoncions dans un précédent [Communiqué Info Accès](#), la tournée des collègues sera complétée d'ici la fin juin. Parmi les objectifs sous-jacents à ces rencontres, il y a le désir de l'ACCQ de se rapprocher de ses membres et de dégager une vision : à quoi voulons-nous que notre association ressemble dans cinq ans? En outre, les réflexions engendrées par ces importantes rencontres permettront également d'élaborer la planification stratégique de l'ACCQ pour 2018-2022. Ces rendez-vous sont ainsi de belles occasions d'échanger sur les besoins des membres.

Pour prendre connaissance du calendrier des rencontres, veuillez cliquer sur le lien suivant : www.accq.qc.ca/calendrier-des-rencontres

DOSSIER RÉMUNÉRATION :

À quand nos ajustements salariaux?

Dans le suivi de l'entente de principe conclue en décembre dernier, plusieurs cadres s'interrogent avec raison sur le moment des premiers versements. À cet égard, nous tenions à vous informer que l'ACCQ a reçu les textes comportant les modifications réglementaires nécessaires de la part du MEES, et que le tout a été validé au début du mois de mars. Dans un tel contexte, le décret devrait normalement être adopté en avril avec comme objectif que les versements soient effectués en juin.

CHANGEMENTS AU RRPE :

Outil de calcul en préparation

Au regard des impacts importants engendrés par les changements au niveau des critères d'admissibilité, ainsi que des nouvelles modalités rattachées au RRPE qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2019, un outil de calcul permettant d'évaluer votre situation avant et après sera disponible dès que le projet de loi sur le RRPE sera adopté. Le Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR) travaille activement sur cet outil, car des développements sont attendus dans un avenir rapproché.

AVENIR DU RÉGIME D'ASSURANCE DES RETRAITÉS :

Suivi du sondage

La problématique entourant le régime d'assurance des retraités concerne particulièrement le coût important des primes. Dans les faits, celui-ci ne cesse d'augmenter depuis 2007, faisant en sorte que la prime pour le régime d'assurance enrichi des retraités de moins de 65 ans avoisine actuellement les 5 500 \$/an.

Devant l'insatisfaction de plusieurs retraités concernés dans les différents réseaux des secteurs public et parapublic, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) envisage y mettre un terme. C'est pourquoi, les associations de cadres ont consulté leurs membres au regard de deux options possibles : le statu quo ou encore, mettre fin au régime actuel des retraités et adhérer à un régime d'assurance individuel. Les associations consultées avaient jusqu'à la fin du mois de février pour se prononcer sur ce sujet. Voici les résultats pour notre association :

- 279 membres ont répondu au sondage.

- les membres sont favorables à 72 % pour l'abolition du régime d'assurance pour les retraités contre 28 % qui préfèrent le statu quo.

Comme nous connaissons le statut des répondants, nous sommes en mesure d'affirmer que l'abolition est la solution pour 74% des membres actifs alors que cette solution recueille également une majorité (67 %) chez les retraités. Seuls les retraités âgés de 65 ans et plus ne sont pas favorables à l'abolition, mais dans une proportion moindre que nous aurions pu le croire (57 %).

Alors que la tendance observée chez toutes les associations membres du RACAR était à l'effet de recommander au Secrétariat du Conseil du trésor de mettre un terme au régime d'assurance des retraités, de nouveaux développements sont survenus. Dans les faits, un avis juridique amène les parties concernées à explorer de nouvelles pistes de solutions. Les prochains mois seront ainsi déterminants dans l'évolution de ce dossier.

INFORMATION IMPORTANTE SUR LA COUVERTURE DES MÉDICAMENTS REMICADE^{MC} ET INFLECTRA^{MC}

Depuis le 15 février 2017, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne couvre plus le produit Remicade^{MC} pour plusieurs indications. Il est désormais remplacé par l'Inflectra^{mc}, un produit biosimilaire de moindre coût.

Pour plus de détail, cliquez sur ce lien : www.accq.qc.ca/Info-RACAR.pdf